

Août

N°2637- Mars

Mai

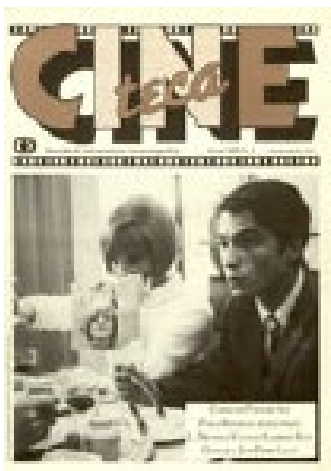
Déc.

Bulgarie

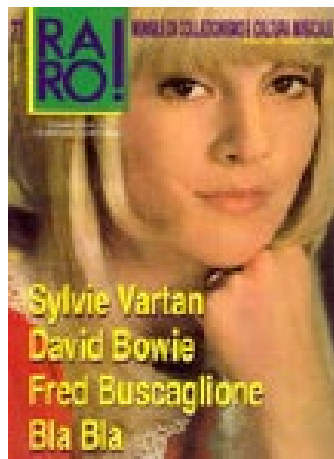
Bulgarie

Bulgarie

PUBLICATION JUDICIAIRE À LA DEMANDE DE JEAN-PAUL BELMONDO
 La Première Chambre du Tribunal de Grande Instance de Nanterre, par jugement du 4 novembre 1997, a condamné la société Edi 7 à payer à Jean-Paul Belmondo la somme de 200 000 Francs à titre de dommages et intérêts, pour avoir porté atteinte à la vie privée et au droit à l'image de Jean-Paul Belmondo, par la publication dans le numéro 2636, daté du 8 au 14 mars 1997, de l'hebdomadaire « France Dimanche », d'un article intitulé : « Soudain, la star aux mille triomphes n'a plus été qu'un enfant qui pleure ! »



Espagne



Italie

